Élu·e·s Saint-Herblain en Commun

Intervention de **Vincent OTEKPO**

Délibération n° 14 : **GROUPEMENT DE COMMANDES, FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET GAZ ET SERVICES ASSOCIÉS – LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES OUVERTS POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS-CADRES**

Monsieur le Maire, cher.es collègues

Le montant estimatif (1 315 000 € TTC pour l'électricité et 960 000 € TTC pour le gaz) pour ce type de prestation n'est pas facile à déterminer compte tenu des fluctuations du marché.
Notre première question concerne ces montants. S'agit-il de montants estimatifs au titre de l'année 2022 ou des années antérieures à la guerre en Ukraine ?

Pour ce qui concerne les volumes de consommation, il est question de 4 900 MWh de consommation annuelle d'électricité et de 5 300 MWh de consommation annuelle de gaz, L'occasion était toute trouvée de souligner la trajectoire de réductions de consommation déjà réalisées, les économies à venir et la façon dont ces réductions viennent diminuer nos besoins à venir à travers le groupement de commande. Expliquez-nous au moins comment l'obligation de réduction des énergies du décret tertiaire s'est traduite dans ces chiffres ? L'impasse sur ce sujet interroge sur le sérieux avec laquelle la ville aborde le sujet de la transition énergétique.

Comme vous le savez, la crise énergétique fait peser une menace sur l'alimentation en électricité cet hiver. Pour éviter des coupures, le gestionnaire du réseau électrique français RTE a appelé les particuliers et les entreprises à suivre les alertes Ecowatt pour réduire leur consommation au bon moment et diminuer le risque de coupure. En ces temps de sobriété, nos concitoyens nous interpellent à juste titre quand ils observent que des lampadaires sont allumés en plein jour ou que des stades restent éclairés sans raisons apparentes.
Pour répondre à leur légitime interrogation, on ne se contentera pas de réponse évasive consistant à renvoyer à la répartition des compétences entre la ville et Nantes Métropole. La ville de Saint-Herblain ne peut donc pas rester insensible à cet appel de RTE.

Les solutions sont connues et certaines ont été préconisées par les autorités nationales la semaine dernière, à destination des collectivités, à l'occasion du plan de sobriété. Ces solutions sont les suivantes :

- réduire la consommation de chauffage dès que cela est encore possible

- baisser le chauffage de 2 degrés dans les gymnases et les mettre "hors-gel" lors des pics de consommation ;
- baisser d'un degré la température de l'eau dans les piscines et trouver des systèmes moins énergivores et gourmands en eau pour faire fonctionner les centres nautiques ;
- diminuer l'éclairage public par des équipements basse consommation et la réduction du temps d'éclairage en éteignant plus tôt les lampadaires ou en installant des détecteurs de mouvement. A noter que les enseignes lumineuses doivent être éteintes de 1h à 6h du matin selon un décret publié dans la Journal officiel ce jeudi 6 octobre 2022 ;
- réduire l'éclairage des stades "de 50% avant et après les matchs en journée, et de 30% en soirée" ;

A propos de la diminution de l'éclairage public, il convient de rappeler ici que la municipalité a mené une expérimentation restée sans suite à ce jour. Voici l'occasion de la ressortir des cartons, de nous présenter son bilan et les perspectives de déploiement à l'échelle de Saint-Herblain.

A la suite de cet appel de RTE, plusieurs villes, plusieurs collectivités ont identifié à leur niveau les équipements prioritaires à desservir en cas de tension particulière sur le réseau pendant l'hiver et nécessitant une coupure.

Monsieur le Maire, quelles sont les actions engagées en ce sens par la ville de Saint-Herblain ?

Merci de votre attention